



# Notice

---

## Séance extraordinaire du Comité directeur de la CDS du 14 mars 2008

### Point 10.3. Divers

#### Epidémie de rougeole et mesures de contrôle

---

#### Situation

L'objectif OMS d'élimination de la rougeole a déjà été atteint dans certaines régions du monde. Les mesures prises par certains pays pour promouvoir la vaccination et lutter contre la rougeole sont conséquentes et contraignantes. Il en va ainsi notamment lors de cas importés, par exemple de Suisse aux USA: évictions scolaires et mises en quarantaine d'enfants non-vaccinés, enquêtes d'entourage concernant des centaines de personnes et l'engagement de ressources importantes.... Ce contexte et la perspective de l'Eurofoot 2008 pourraient conduire certains pays à publier des recommandations contraires à nos intérêts nationaux, comme déjà vécu en 2003, par exemple d'éviter tout ou partie de la Suisse comme destination touristique.

#### Mesures immédiates

L'épidémie actuelle est, comme on le sait, la conséquence d'une couverture vaccinale insuffisante en Suisse. Dans l'immédiat, diverses mesures structurelles de prévention de la transmission doivent être instaurées, en fonction des situations locales:

- information ciblée et générale,
- enquêtes d'entourage et vaccination dans les 3 jours des contacts non vaccinés,
- contrôle des carnets de vaccinations et actions de vaccinations de rattrapage,
- éviction scolaire des enfants/jeunes malades,
- éviction des fraternités non vaccinées pendant la durée potentielle de contagiosité,
- éviction des non-vaccinés des établissements où survient un cas primaire,
- fermeture éventuelle d'une classe d'école, etc..

Ces mesures sont concrètes et efficaces, surtout si elles sont mises en oeuvre rapidement, dès le début d'une flambée.

Les bases légales pour l'intervention des cantons et pour des mesures touchant des personnes potentiellement infectieuses se trouvent dans la loi sur les épidémies, art. 11, 15, 16 et 19.

Les médecins cantonaux ont reçu un courrier de notre part en date du 21 février 2008 ayant la même teneur.

#### Perspectives

L'OFSP travaille avec des experts à l'élaboration d'un guide de gestion des flambées de rougeole, qui doit paraître dans l'année. **Les mesures de contrôle de l'épidémie ne doivent cependant pas at-**

Office fédéral de la santé publique  
Virginie Masserey Spicher  
Schwarztorstrasse 96, CH-3007 Bern  
Adresse postale: CH-3003 Berne  
Tél. +41 31 322 71 65, fax +41 31 323 87 95  
virginie.masserey@bag.admin.ch  
www.bag.admin.ch

**tendre cette publication.** Le guide d'éviction scolaire de l'Association suisse des médecins cantonaux 2005, comme l'expérience faite à Genève en 2007 (Bulletin OFSP), et plus récemment dans quelques cantons, ainsi que dans d'autres pays (Bulletin RKI, MMWR) sont de bonnes références. La déclaration obligatoire dans un délai récemment raccourci à 24h est un outil permettant l'instauration de mesures dans les temps, pour autant qu'elle soit respectée.

Division Maladies Transmissibles



PD Dr méd. Pierre-Alain Raeber

13.03.2008